



Lettre d'information

N° 11 – Mars 2020
Edition spéciale

Sommaire

- Editorial
- COVID-19

Rédaction

Éric Magnier
Denise Faulks
Céline Champin

Contact

Secrétaire générale :

Céline Champin
secretariat.soss@gmail.com

Président :

Eric Magnier
Présidence.soss@gmail.com

Éditorial

Bonjour à tous,

Le COVID 19 provoque une crise sanitaire sans précédent sur l'ensemble du territoire national.

Afin de préserver un maximum de personnes, un grand nombre de lieux de soins libéraux ou hospitaliers a dû annuler les consultations courantes. Il en est évidemment de même pour les lieux de soins dédiés aux personnes à besoins spécifiques (personnes en situation de handicap, personnes en perte d'autonomie, personnes vulnérables, ...).

Cependant, afin d'assurer une continuité des réponses aux situations d'urgences, il est nécessaire, comme c'est déjà le cas sur certains territoires, que soit mis en place une réponse adaptée au plus près des besoins des personnes concernées.

C'est pourquoi, nous vous invitons, en tant qu'acteur expérimenté du soin aux personnes à besoins spécifiques, à vous rapprocher des organisations régionales et/ou départementales de votre territoire et tout particulièrement l'ordre, afin que :

- D'une part, soit pris en compte, dans le processus de régulation des urgences, l'analyse de la situation de la personne en rapport avec d'éventuelles difficultés d'autonomie, de compréhension, de communication, ...
- Et d'autre part, que soit précisé le parcours de soins d'urgence qu'il sera possible de préconiser à ces personnes.

Comme dans vos pratiques habituelles et comme nous le savons tous, et peut être encore plus dans ces circonstances extraordinaires, de rappeler également l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur les aidants professionnels ou proches des personnes concernées.

N'hésitez pas à nous solliciter ou à nous remonter toutes situations particulières et solutions mises en place sur vos territoires d'intervention.

Nous vous souhaitons toute la force et le courage nécessaire à chacun tant dans vos relations personnelles que professionnelles,

Soyez assurés de notre soutien et prenez soin de vous !

Eric Magnier, Président SOSS

COVID – 19

Dans le contexte actuel de confinement et crise sanitaire, les personnes à besoins spécifiques, qu'elles soient en situation de handicap, de précarité, porteuses de maladies psychiatriques ou de dépendance liée à l'âge, sont parmi ceux qui seront les plus impactés par les mesures prises en lien avec le COVID-19.

- La majorité de ces personnes dépend au quotidien d'aidants professionnels ou proches. Le choix politique a été celui du confinement à domicile même pour les personnes qui relèvent d'un accueil en établissement, à chaque fois que cela est possible, et nous pouvons anticiper une pénurie de personnels, que ce soit pour le maintien au domicile ou au sein des établissements. Certains proches aidants vont se trouver 24h/7j avec leurs enfants et adultes à la maison, (des solutions de répit sont en cours de construction), avec la fermeture des hôpitaux de jour et des services d'accueil, et la réduction des services d'accompagnement. L'isolement social et la rupture de la routine pourront suffire à déclencher des comportements perturbés et perturbants, de l'automutilation et de l'agression chez certains de nos patients.
- La majorité des patients présente des comorbidités qui les rendent particulièrement vulnérables aux maladies respiratoires. De plus, l'approvisionnement des médicaments, des équipements et des services paramédicaux nécessaires à leur quotidien risque d'être perturbé, voire touché par la pénurie.

Attitude des praticiens des Soins Spécifiques

- Nous devons porter à l'attention des autorités les problématiques spécifiques de ces patients, que ça soit la vulnérabilité médicale, sociale ou comportementale. Pour prendre un exemple parmi des milliers, il pourra être nécessaire d'intervenir cliniquement pour soulager la douleur dentaire chez un patient autiste plutôt que de prescrire des antalgiques en présence de troubles du comportement mutilants.
- Nous devons nous tenir au courant et appliquer les recommandations locales, nationales et internationales, basées sur des preuves scientifiques. Nous devons dénoncer les rumeurs et les fausses informations.
- Notre priorité doit être de protéger les personnes vulnérables et pour cela de nous protéger, et de protéger nos équipes, et ainsi d'éviter de devenir des vecteurs de transmission de la maladie.
- Nous devons dénoncer toute rhétorique qui pourrait être discriminatoire ou nocive. Nous devons veiller à ce que nos patients ont accès aux mêmes possibilités que tout à chacun, même en période de pénurie de soins.



Régulation et Soins Spécifiques

Maintenant que les cabinets dentaires sont fermés et que la régulation des urgences se fait de manière centralisée par le Conseil de l'Ordre Départementale des Chirurgiens-Dentistes, il nous semble important que les régulateurs soient sensibilisés aux problématiques de nos patients à besoins spécifiques.

Par exemple, en plus des questions préconisées sur les antécédents médicaux et dentaires, le risque de COVID-19 et le degré d'urgence dentaire, pour ces populations spécifiques, il est nécessaire de s'intéresser

A la situation sociale du patient : par exemple :

- Quelles sont ses conditions de vie ?
- Est-il isolé ? Vit-il au domicile ou en établissement ?
- A-t-il des aidants qui pourront gérer ses besoins en santé (prise de médicaments, gestion du stress et de la douleur) ?
- Quel est le médecin traitant, est-ce qu'il est possible de se mettre en lien ?
- S'il y avait besoin impératif de le faire venir, quelles sont les possibilités de transport ?
- Pourrait-il aller chercher une ordonnance à la pharmacie ?
- Quels sont ses interlocuteurs habituels (SAVS, travailleur social, éducateur, association...) ?

Au comportement et à la situation de handicap du patient : par exemple :

- Est-il capable de communiquer verbalement ?
- Est-il capable d'exprimer la douleur ?
- A-t-il des comportements d'auto ou d'hétéro agressivité ?
- Est-ce que les soins dentaires sont possibles en temps ordinaire ?
- Est-il traité habituellement sous MEOPA, midazolam ou anesthésie générale ?

A la situation médicale du patient : par exemple :

- Le risque de malnutrition, les fausses routes, la présence de gastrostomie ou de trachéostomie,
- La fragilité immunitaire, la fréquence des infections respiratoires en temps ordinaire,
- La poly médication et le risque d'interactions médicamenteuse...
- La dégradation de l'état général du patient et de son autonomie

Si la situation semble complexe, et pour aider le régulateur, il serait souhaitable que chaque département identifie une personne ressource formée qui pourrait rappeler les patients dans des situations complexes et accompagner les patients et les familles.

Cette personne ressource doit pouvoir contacter le praticien qui prend en charge habituellement le patient et/ou son médecin traitant, et/ou les interlocuteurs habituels ayant connaissance des spécificités de la personne et de son quotidien.

De nombreuses ressources se déploient sur les territoires et seront recensées sur Solidaires-handicaps.fr très prochainement.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes initiatives qui vous semblent intéressantes à partager sur les réseaux dentaires.



Quelques liens utiles :

1. Recommandations de Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes :
<https://ordre-chirurgiens-dentistes-covid19.cloud.coreoz.com/files/Recommandations%20COVID%2019%20v1%2024%20mars%202020.pdf>
2. International Association for Disability and oral Health
www.iadh.org
<http://iadh.org/wp-content/uploads/2020/03/iADH-Covid-19-Statement-March-2020.pdf>
page Facebook iADH – de plus en plus d'articles et de ressources sont rajoutés ici chaque jour
3. Documents en Facile à Lire et Comprendre
<http://santebd.org/coronavirus>
<https://www.unapei.org/article/attestation-de-deplacement-en-facile-a-lire-et-a-comprendre/>
4. Autres sites mobilisés
<https://www.apf-francehandicap.org/coronavirus-dispositifs-et-informations-26877>
<http://www.autisme-france.fr/>
<https://www.grandir-ensemble.com/>

Nous avons besoin de tous ! Pour nous rejoindre au sein de SOSS :

Vous avez de la motivation, des idées, un savoir-faire, une compétence, des contacts, de l'expérience... rejoignez-nous !

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion ? Le bulletin est téléchargeable [ici](#) ou sur le site www.soss.fr.

Les tarifs sont : 45€ pour un particulier et 120€ pour une personne morale.

N'hésitez pas à nous contacter :
secretariat.soss@gmail.com